

Termes de référence pour la réalisation d'une analyse du processus de la consultation menée par l'instance chargée de la révision du code de la famille

Consultation lancée par l'association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté (ATEC) ; avec l'appui financier d'Open Government Partnership et en partenariat avec le Ministère de la Justice

1. Contexte et justification

L'association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté (ATEC), est une association qui contribue énergiquement à travers le travail quotidien de proximité à l'établissement des bases d'une société démocratique moderne, tolérante où priment les valeurs humaines et universelles de liberté, d'égalité et de citoyenneté. Elle vise dans le cadre son projet : " **Consolider la coordination entre les Organisations de la Société Civile (OSC) marocaine et leur gouvernement en vue d'éliminer les entraves de l'accès des femmes et des filles à la justice et à des voies de recours**" avec l'appui financier d'Open Gouvernement Partnership et en partenariat avec le Ministère de la Justice, à améliorer l'accès à la justice et à des voies de recours utiles pour les femmes et les jeunes filles victimes de tous types de violences basées sur le genre.

Depuis la promulgation du Code de la famille en 2004, le Maroc a entrepris d'importantes réformes pour moderniser le cadre juridique régissant les relations familiales. Néanmoins, diverses parties prenantes, notamment les mouvements féministes, les organisations des droits de l'homme, et les professionnels de justice, ont soulevé des préoccupations concernant l'application de certaines dispositions du code, particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants. En réponse à ces préoccupations, en septembre 2023, le Maroc a lancé la réforme du code de la famille, «MOUDAWANA», suite à un discours royal qui a désigné une instance spécifique chargée de la révision du Code de la famille composée du Ministre de la Justice, du Président Délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, du Président du Ministère Public, en plus de trois institutions suivantes : le Conseil Supérieur des Oulémas, le Conseil National des Droits de l'Homme et le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille.

Le processus de consultation, qui implique des consultations et des discussions multipartites incluant les institutions constitutionnelles, les organisations de la société civile (OSC), les experts notamment en droit de la famille, de la femme, de l'enfant et des personnes en situation de handicap, les partis politiques, les syndicats, ainsi que des chercheurs et universitaires, est un élément crucial dans cette révision. Il est donc opportun d'analyser ce processus de consultation pour en évaluer l'efficacité, la représentativité et l'inclusivité.

2. Finalité et objectifs spécifiques

La finalité de cette mission est de fournir une analyse approfondie du processus de de la consultation menée par de l'instance chargée de la révision du code de la famille, afin de formuler des recommandations et de l'inscrire parmi les bonnes pratiques à même d'améliorer l'efficacité et l'inclusivité d'un tel processus consultatif.

Les objectifs spécifiques sont :

1. Analyser la structure et la composition de l'instance chargée de la révision, en mettant en évidence la diversité des acteurs impliqués.
2. Évaluer la méthode de consultation employée, notamment les modalités d'interaction avec les parties prenantes (rencontres, contributions écrites, débats publics, etc.).
3. Proposer des recommandations pour valoriser le processus des consultations en terme de transparence, de représentativité et d'impact.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus de la consultation comprennent :

1. Une analyse détaillée sur le processus de consultation, mettant en évidence les points forts et les points faibles de la démarche entreprise par l'instance chargée de la révision.
2. Un diagnostic des éventuels écarts et lacunes dans la participation des parties prenantes, avec une attention particulière aux groupes sous-représentés.
3. Des recommandations concrètes visant à renforcer l'inclusivité, la représentativité et la transparence au niveau des processus de consultation similaires.

4 . Méthodologie

L'analyse se basera sur une approche participative et multidimensionnelle, selon les étapes suivantes :

1. Réalisation d'une analyse documentaire des textes législatifs existants, des rapports antérieurs sur la révision du Code de la famille, et des publications des organisations de la société civile.
2. Conduite des entretiens semi-directifs avec un échantillon de la société civile, des experts en droit de la famille, et des représentants des groupes vulnérables qui ont été consultés par l'instance chargée de la révision.
3. Organisation de discussions avec des femmes, des jeunes, et d'autres groupes afin de recueillir leurs perspectives sur le processus de la consultation.
4. Réalisation d'un benchmark national et international identifiant et analysant des processus de consultation similaires au Maroc et dans d'autres pays ayant récemment révisé leurs lois relatives à la famille ou droits civils, afin d'identifier des bonnes pratiques qui permettront d'améliorer l'efficacité et l'inclusivité du processus de la consultation.

5. Livrables

Les livrables attendus seront produits en arabe et anglais/ français et sont les suivants :

1. Une note méthodologique détaillée.
2. Rapport d'analyse préliminaire (à soumettre dans les 2 premières semaines).
3. Rapport final (à soumettre à la fin de la mission, comprenant une synthèse des conclusions et des recommandations).
4. Un guide des bonnes pratiques en matière de coordination entre gouvernement et OSC.
5. Conception d'une publication (plaquette, flyer ou dépliant) illustrant et valorisant les résultats clés de cette analyse (en arabe, français et anglais).

6. Délais d'exécution de la mission

La mission se déroulera en 30 jours ouvrés (hors délais de validation) et comprendra les phases suivantes :

1. Phase préparatoire : 2 jours
2. Collecte des données : 10 jours
3. Analyse des données et ateliers participatifs : 8 jours
4. Rédaction et validation du rapport final, du guide et de la publication : 10 jours

7. Identification et profil du consultant-e

Le processus d'identification et de recrutement du consultant-e sera organisé par ATEC et s'effectuera sur la base des critères suivants :

1. Exposé de la problématique et compréhension du sujet,
2. Démarche méthodologique proposée,
3. Qualifications, expériences et compétences (notamment CV et référence de l'expert-e-),
4. Offre financière pour la réalisation des prestations.

Le profil recherché est celui d'un(e) consultant(e) local(e) ayant déjà des références positives pour des prestations similaires et répond aux critères suivants :

- Expertise en droit, sociologie ou sciences politiques, avec une spécialisation en droit de la famille ou en droits humains.
- Expérience avérée dans la conduite d'études similaires et dans l'évaluation de processus de consultation ou de réformes législatives.
- Être familier-ère avec les enjeux juridiques et sociaux relatifs au Code de la famille au Maroc.
- Excellente maîtrise des techniques d'enquête qualitative et quantitative, avec une capacité à analyser des données complexes et à rédiger des rapports clairs et concis.
- Le/la consultant-e devrait également être en mesure de fournir des références de travaux similaires précédemment effectués.

8. Modalités de candidature

Le /la consultant(e) devra produire :

- Un CV qui démontre son expérience dans les domaines pertinents pour cette mission
- Une proposition technique et financière telle que définies plus haut et comprenant :
 - o Une note de compréhension de la mission
 - o Une proposition méthodologique
 - o Les besoins logistiques (qui ne seront pas inclus dans l'offre financière)
 - o Une offre financière

Les dossiers de candidatures sont à transmettre à l'Association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté à l'adresse mail suivante : tahadi2003@gmail.com, au plus tard le 14 Octobre 2024.